

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											55/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	22/09	Prés.	13	Abs	10	Proc.	3	Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décision modificative n° 2

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n° 2 :

Décision Modificative N°2 du 27-09-16

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
60631	15 000,00	9 000,00	24 000,00
60632	172 267,00	-5 000,00	167 267,00
65541	146 500,00	19 620,00	166 120,00
65738	2 500,00	100,00	2 600,00
023	539 813,00	-21 020,00	518 793,00

TOTAL DM2 2 700,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
013-6419	75 500,00	200,00	75 700,00
7473	0,00	2 500,00	2 500,00
			0,00

TOTAL DM2 2 700,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
2313-OP12	24 769,00	15 200,00	39 969,00
2158-OP14	17 000,00	-12 000,00	5 000,00
2031-OP18	2 000,00	-2 000,00	0,00
2313-OP23	25 700,00	2 000,00	27 700,00
2315-OP26	5 000,00	1 800,00	6 800,00
2313-OP43	20 000,00	-17 000,00	3 000,00
2158-OP44	22 196,16	1 400,00	23 596,16
	41 400,00	9 000,00	50 400,00
2158-OP48	0,00	1 400,00	1 400,00
2315-OP48	178 818,06	12 000,00	190 818,06
2313-OP75	0,00	8 000,00	8 000,00

TOTAL DM2 19 800,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM2	BP RECTIFIE
1323-OP65	0,00	11 900,00	11 900,00
1321-OP65	5 636,00	14 000,00	19 636,00
10223	35 000,00	14 920,00	49 920,00
021	539 813,00	-21 020,00	518 793,00

TOTAL DM2 19 800,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative n° 2, telle que présentée par Madame le Maire,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de Mme Le Maire


Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN

